

Bilan du dispositif VAE-MAE 2018-2026

Septembre 2026



FRANÇOIS WILLEMOT

Responsable de Projets (MAE, ASSS & RPS)
APEF asbl (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation)

+32 2 229 20 34

fwi@apefasbl.org

Sq. Sainctelette 13-15, 1000 Bruxelles

www.apefasbl.org



apef

apef ASSOCIATION PARITAIRE
POUR L'EMPLOI ET LA
FORMATION



M

A

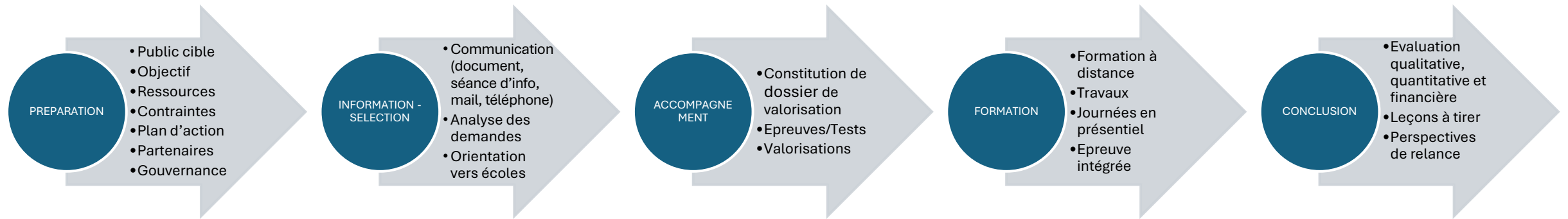
E

Fonds social des
Milieux d'Accueil
d'Enfants

L'APEF

- L'[APEF](#) (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation) asbl regroupe les organisations patronales et syndicales qui gèrent les “Fonds de sécurité d'existence” du secteur non marchand francophone et germanophone : [Fonds de formation](#), [Fonds Maribel social](#) et [Fonds d'aménagement de carrière](#) (15 Fonds – concernant 6 Commissions paritaires – 8.000 institutions – 100.000 personnes).
- Partenaire avec l'[asbl Febi](#) (Fonds fédéraux et bicommunautaires):
 - de plusieurs conventions concernant l'enseignement et la formation avec l'[Enseignement pour Adultes](#) (ex-EPS) et avec [le Forem](#), l'[IFAPME](#) (et le [CRF](#))
 - de plusieurs [projets](#) en lien avec le parcours professionnel et la gestion des compétences : [Bilan de compétences](#), [Competentia](#), [Parcours professionnel](#)
- Opérateur pour l'[ONE](#) d'outils d'évolution professionnelle et de gestion des compétences : [Mon carnet de bord professionnel](#) & [Notre Plan de formation](#)

Etapes du projet VAE 2018-2026



Comité de gestion du Fonds MAE
Comité de pilotage du projet VAE
Comité de suivi de la convention APEF-FeBi / EA

Rôle de l'APEF dans le dispositif VAE-MAE : pilotage

- Garder le cap de l'objectif : viser la mobilité professionnelle des accueillantes d'enfants à domicile afin de leur permettre de pouvoir travailler en milieu collectif (crèche); faciliter le processus VAE et soutenir un engagement durable dans une reprise d'études
- Identifier et prendre en compte les contraintes et les ressources des acteurs (locaux : accueillantes & SAE et institutionnels) – lever les blocages
- Mettre à disposition les ressources du Fonds MAE et de l'APEF
- Mobiliser et concerter les partenaires institutionnels et locaux
- Rester disponible et souple pour relayer les questions / apporter les réajustements nécessaires
- Consolider acquis et leçons des expériences successives pour des relances ultérieures



Le Fonds MAE

- Le [Fonds social MAE](#) concerne :
 - les institutions relevant de la CP 332 pour les secteurs de la petite Enfance – crèches (milieux d'accueil collectifs), services d'accueil d'enfants [SAE], services d'accueil d'enfants malades à domicile et services d'accueil spécialisés – et de l'Accueil Temps Libre – services d'accueil extrascolaire, écoles des devoirs et centres de vacances...
 - 600 institutions – 10.000 personnes
- Actions :
 - Finance les MAE (bourse) d'analyse des risques, de formations et accompagnements, d'embauche compensatoire, de tutorat (alternance, intégration, stagiaire, validation)
 - Donne accès à des projets (Bilan de compétences, Competentia, Parcours professionnel, [Prévention des risques psychosociaux](#))
 - Développe des actions en partenariat avec l'Enseignement et l'ONE: Tutorat des stagiaires ([Convention avec l'Enseignement qualifiant](#)) et Valorisation des acquis
 - Met à disposition des outils ([analyse des risques](#), [tutorat](#), [réintégration](#))

Origine du projet VAE MAE : 2018

- Premier semestre 2018 :
 - Mise en place de la réforme du statut des accueillantes à domicile (accès au salariat)
 - Discussions au sein de l'APEF sur la Validation des Compétences (perspective de convention avec [CVDC/SFMQ](#)) / Valorisation des acquis (activation Convention EPS)
- Second semestre 2018 :
 - Débats au sein du comité de suivi de la convention EPS/APEF-FeBi
 - Comment soutenir la reprise de formation du personnel en valorisant les acquis?
 - Attribution de postes de Conseillers à la formation à des établissements en lien avec le secteur non-marchand (200 périodes) + 10 périodes par personne accompagnée
 - Débats aux comités de gestion du Fonds MAE à l'automne 2018
 - Comment soutenir la mobilité de ce personnel qui devient salarié avec le barème de puéricultrice mais sans pouvoir travailler dans l'accueil collectif?
 - Décision : s'investir dans la valorisation des acquis via la Promotion sociale et se concerter avec les différents acteurs (Promotion sociale, ONE, Cabinets Enfance et Promotion sociale) : 1^{ère} réunion : 10 janvier 2019
 - En parallèle, dans le secteur public wallon
 - création d'un [titre de compétences](#) permettant d'accéder à un autre niveau barémique

Préparation du lancement du 1^o projet-pilote : 2019

- Premier semestre 2019 :

- Interpellation du Fonds MAE vers les Ministres de l'Enfance et de la Promotion sociale
- Discussions entre le Fonds avec la Promotion sociale :
 - Clarification des modalités de valorisation des acquis vu le profil de départ des personnes et l'objectif d'atteindre le titre d'auxiliaire de l'enfance
 - Définition d'un schéma-type : 10h d'accompagnement VAE et 300 périodes de formation complémentaire
 - Appel à candidatures d'écoles partenaires sur base de 5 régions prioritaires (Tournai, Namur, Mons, Verviers, Liège) sur base de listes de SAE obtenus de l'ONE
 - Attribution de postes de conseillers à la formation à 5 écoles pour mettre au point des procédures et outils et mettre en œuvre les VAE à partir de septembre 2029

- Second semestre 2019

- Mise en place d'un comité de suivi du projet-pilote : automne 2019 (avec ONE, établissements de promotion sociale, APEF-Fonds MAE, Cabinets Enfance et Promotion sociale)
- Préparation de la communication vers les services d'accueil d'enfants (publics et CP 332) et vers les accueillantes, des 5 régions identifiées

Communication du 1^o projet : 2020-2021

- Janvier 2020 : envoi d'un mail aux services en demandant de le relayer aux accueillantes : invitation à 5 séances d'information décentralisées entre le 4 et le 21 mars
- Mars 2020 : 75 personnes inscrites aux séances d'info – annulation après la deuxième séance (confinement COVID) – premières demandes de VAE
- Octobre 2020 : relance de 3 séances d'information principalement en ligne : 115 personnes inscrites
- Ouverture à deux écoles supplémentaires : Bruxelles & Charleroi : avec 2 séances d'info Avril & Mai 2021 : 55 personnes inscrites

Mise au point de modalités opérationnelles : 2021

- Printemps 2021 : Discussions en comité de suivi : comment concilier l'activité professionnelle des accueillantes (en majorité conventionnées) et le suivi de 300 périodes de formation?
 - Réponse : prévoir une formation principalement en distanciel avec appui du CRP (Centre de Ressources Pédagogiques) pour la conception de la formation à distance avec 6 à 8 journées en présentiel (avec double défraiement pour les accueillantes conventionnées ONE + Fonds MAE)
- Automne 2021 : Discussions au niveau du Fonds MAE et avec le comité de suivi EPS : vu la confirmation de la finalisation du projet-pilote, comment tirer les leçons de l'expérience et la valoriser?
 - Réponse : prévoir un accompagnement évaluatif externe (choix de l'[ULiège](#))

Accompagnements et formations : 2021-2022

- **Accompagnements VAE** (= 10 périodes d'orientation-guidance)
 - 95 demandes (entre mars 2020 et septembre 2021)
 - 13 refus (hors accueil à domicile ONE en lien avec SAE CP 332 ou public)
 - 21 annulations ou arrêts avant accompagnement VAE
 - 61 accompagnements VAE réalisés
- **Formations** (= 300 périodes organisées à distance sauf 6 à 8 jours en présentiel)
 - Organisation de 2 groupes « cohortes » entre septembre 2021 et décembre 2022
 1. Namur-Liège : Andenne, Liège, Verviers
 2. Hainaut-Bruxelles : Tournai, Mons, Charleroi, Bruxelles
- **Résultats**
 - Inscriptions en formation : 37
 - Réussites aux épreuves intégrées : 37
 - Remise des diplômes en présence des Ministres : 22 juin 2023

Relance du second projet-pilote : 2023

- Juin 2023 : décision d'une relance au sein du comité de suivi suite aux résultats du premier projet-pilote et aux recommandations du [rapport de l'ULiège](#)
- Eté 2023 : discussions et accord entre partenaires institutionnels concernant les financements liés à la mise en place des accompagnements VAE et des formations : Ministres de l'Enfance et de la Promotion sociale, ONE, Fonds MAE
- Automne 2023 : préparation et animation de séances d'information (6 réunions dont 4 en présentiel) : 139 personnes inscrites (avec diffusion d'un [dépliant d'information](#))

Projet pilote 2024-2025

- Ecoles partenaires :
 - Cohorte 1 : Andenne, Liège, Verviers
 - Cohorte 2 : Bruxelles, Charleroi, Mons, Nivelles
- Accompagnements VAE (1^{er} semestre 2024)
 - 91 demandes
 - 13 annulations ou arrêts
- Formations (septembre 2024-juin 2025)
 - Situation en octobre 2025:
 - 54 réussites (épreuve finale en juin ou septembre 2025)
 - 3 ajournements (épreuve finale en décembre 2025)
 - 25 abandons

Constats à l'automne 2026

- Intérêt pour relancer la VAE (vers Auxiliaire de l'enfance) au-delà du secteur de l'accueil à domicile, notamment pour permettre l'accès à la fonction d'accueil d'enfants 0-12 ans pour des personnes disposant:
 - des titres requis selon la législation petite enfance d'avant 2022
 - d'une partie des titres requis (formations non terminées)
 - de diplômes liés à l'accueil d'enfants mais non reconnus par la FWB
- Manque de convergences entre acteurs institutionnels pour envisager à court terme une relance d'un projet VAE+formation avec l'appui du Fonds MAE
- Défi pour l'avenir :
 - Capitaliser/valoriser l'expérience acquise depuis 2018
 - Concevoir et organiser un dispositif sectoriel Accompagnement VAE + formation :
 - Prenant en compte les besoins, ressources et contraintes
 - Favorisant l'engagement d'une reprise de formation dans la durée (18 à 24 mois)